

Faites les comptes !

Syndicat National
Force Ouvrière
des Lycées et
Collèges

Le jour de la prérentrée, ce 31 août, le JO publie, sous les signatures du premier Ministre et de la ministre de l'Education nationale, la suppression de la prime de 500 € lorsqu'un enseignant effectue 3 heures supplémentaires. Cette mesure avait été présentée au CTM du 12 juillet 2016. FO avait voté contre, car elle représentait une perte nette de rémunération : 25, 4% des professeurs du second degré font entre 2 et 5 HSA (note DEPP n°33- Octobre 2015).

Le ministère a présenté cette mesure comme une mesure cohérente puisque les créations de postes 2012-2017 sont suffisamment importantes pour ne plus recourir aux HSA.

Or les services du ministère de l'Education nationale, rapportent dans leur note publique d'avril 2016 que le second degré connaît entre 2006 et 2014 une baisse de 8,1% du nombre d'enseignants. Notons aussi, que le budget 2016 ne comporte pas la somme afférente au versement de cette prime. L'Etat fait ainsi aussi une économie de 17, 9 M€(chiffre du budget 2015).

Une mesure simple aurait pu être prise : majorer de 20% toutes les heures supplémentaires et non pas une seule, la différence entre la première heure et les autres comporte un écart de 214 € pour un certifié classe normale et 310 € pour un agrégé classe normale.

Un rêve fou de FO ? Pas du tout. Ce dispositif s'appliquait ainsi jusqu'à son abrogation le 30 juillet 1998 par Claude Allègre.